



Condition de suspendre une prestation compensatoire viager

Par narri, le **06/01/2013** à **15:58**

bonjour, je suis divorcée depuis 4 ans à l'amiable et mon ex mari me verse une pension mensuelle viager à titre de prestation compensatoire et une pension alimentaire pour chacun de mes enfants; je compte me remarier et quitter la France avec mon plus jeune enfant (8 ans) pour m'installer ailleurs, bien sûr en le mettant au courant, comment ça se passera avec les pensions??? peut-il me les suspendre???